

2014-5886
2015-01-28

PLANT FUME
D.D.V.P. - Fumigène

Traite 300 mètres cubes

GARANTIE: Dichlorvos 4.5%
Avertissement, contient l'allergène lait.

HORTICOLE

Pour usage uniquement sur plantes ornementales de serre.
Recommandé pour le contrôle des pucerons, l'araignée rouge,
les thrips, les cochenilles et les mouches blanches.

CONTENU NET 150 g

NO. D'HOMOLOGATION 8775
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

POISON ... DANGER ... INFLAMMABLE

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

PLANT PRODUCTS INC.
50 HAZELTON STREET,
LEAMINGTON, ONTARIO N8H 3W1

Attention - Placer les boîtes au moins 3 mètres des matériaux combustibles comme le papier, le bois etc.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI:

Recommandé pour le contrôle des pucerons, des araignées rouges, des thrips, des cochenilles et mouches blanches sur les plantes ornementales de serre. Répéter le traitement trois fois, à trois jours d'intervalle. Le Dichlorvos peut endommager certaines plantes. Avant de faire une fumigation, consulter la liste des plantes susceptibles d'être endommagées.

La serre devrait être fermée hermétiquement et maintenue à une température de 13° à 16° C, (55° F à 60° F). Le fumigateur doit être placé de façon à ce que la fumée n'affecte pas

les plantes aux alentours. Il est préférable de placer le fumigateur au-dessus des plantes pour que la fumée se disperse dans la serre.

Si les plantes sont hautes, il est possible d'attacher le fumigateur sur les fils au-dessus des plantes ou de l'attacher fermement à un poteau.

Perforer les deux côtés de la boîte aux endroits indiqués en se servant du poinçon fourni.

Pour une application égale utiliser une boîte par 300 mètres cubes, en répartissant les fumigateurs dans la serre.

Allumez la mèche avec une allumette. Laissez tomber la mèche dans un des trous perforé sur le côté de la boîte.

L'allumage se fera aussitôt et la fumée deviendra de plus en plus épaisse. Quand plus d'un fumigateur est nécessaire dans une serre et qu'on les place dans les différentes allées de la serre, il est recommandé qu'une personne par allée allume les fumigateurs et en commençant au bout de la serre de façon à ce que l'allumage se fasse simultanément et la sortie de chacune des personnes se fasse simultanément.

S'il y a un ventilateur de circulation dans la serre, il devrait être mis en marche pendant 15 minutes pour assurer une meilleure répartition de la fumée.

L'action rapide du D.D.V.P. permet l'ouverture des ventilateurs dans les deux heures suivant le traitement, tout en s'assurant de porter un équipement de protection complet (voir: PRECAUTIONS). Si désiré, la fumigation peut s'effectuer durant la nuit. Une journée calme est souhaitable pour fumer sinon, à cause des vents, l'efficacité du produit sera réduite.

Le Dichlorvos, employé en fumigation est extrêmement dangereux. **NE PAS UTILISER LE PLANTFUME DDVP DANS LES SERRES RELIÉES A D'AUTRES EDIFICES.** La fumée provenant de la serre pourrait s'infiltrer dans les locaux adjacents.

VENTILER LA SERRE CONVENABLEMENT APRÈS LA FUMIGATION, tout en s'assurant de porter un équipement de protection complet.

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter l'inhalation de la fumée ou de la vapeur produites. Ne pas dépasser la dose indiquée. Ne pas contaminer la nourriture humaine ou animale. Porter des vêtements de protection, de même que des gants et des bottes résistants aux pesticides, un masque ayant des filtres appropriés NIOSH, lors des manipulations. Quitter la serre immédiatement durant le traitement. Indiquer à l'aide d'affiches qu'il y a traitement en cours. N'entrer pas dans les 24 heures si vous n'êtes pas protégés. Si vous y êtes obligés, pour un court temps, un vêtement de protection, des gants, des bottes et un masque ayant des filtres appropriés résistant aux pesticides devront être portés obligatoirement.

PREMIERS SOINS:

S'il y a eu exposition à la fumée, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. S'il y a eu ingestion du produit, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

INFORMATION TOXICOLOGIQUE:

Les symptômes d'empoisonnement sont: la pupille de l'oeil rétrécit à la grosseur d'une "tête d'épingle". Une sensation d'oppression de la poitrine est ressentie. Douleurs d'estomac. Vomissement et diarrhée. Maux de tête.

L'atropine est l'antidote. Administrer jusqu'au point de tolérance. Si le patient devient comateux faire la respiration artificielle ou donner de l'oxygène. Ne jamais donner de la morphine.

ÉLIMINATION:

Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉTIQUETTE D'UTILISATION D'URGENCE

Pour utilisation d'urgence seulement. Pour la vente et l'utilisation dans les plantes ornementales de serres en Ontario pour la suppression de *Duponchelia fovealis* jusqu'au 28 décembre 2008.

D.D.V.P. PLANT FUME
- Fumigène
Traite 300 mètres cubes
GARANTIE: Dichlorvos 4,5%

Avertissement, contient l'allergène lait.

HORTICOLE

Pour usage uniquement sur plantes ornementales de serre.

CONTENU NET 150 g

NO. D'HOMOLOGATION 8775
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

POISON ... DANGER ... INFLAMMABLE

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

PLANT PRODUCTS INC.
50 HAZELTON STREET,
LEAMINGTON, ONTARIO N8H 3W1

Attention - Placer les boîtes à au moins 3 mètres des matériaux combustibles comme le papier, le bois etc.

LES PRODUCTEURS QUI UTILISENT CE TRAITEMENT DOIVENT SIGNER UNE RENONCIATION DE RECOURS ET UN CERTIFICAT D'INDEMNISATION AVANT D'ACHETER ET D'UTILISER LE PLANTFUME DDVP.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI:

Recommandé pour la suppression de *Duponchelia fovealis* sur les plantes ornementales de serre (incluant *Rose*, *Jasmine*, *Anthurium* et *Gerbera*). Puisque la tolérance de toutes les variétés n'a pas été vérifiée, faire un essai sur une petite surface et sur toutes les variétés avant de faire une fumigation sur la culture principale. Répéter le traitement trois fois, à trois jours d'intervalle. Le Dichlorvos peut endommager certaines plantes.

La serre devrait être fermée hermétiquement et maintenue à une température de 13° à 16° C, (55° F à 60° F). Le fumigateur doit être placé de façon à ce que la fumée n'affecte pas les plantes aux alentours. Il est préférable de placer le fumigateur au-dessus des plantes pour que la fumée se disperse dans la serre.

Si les plantes sont hautes, il est possible d'attacher le fumigateur sur les fils au-dessus des plantes ou de l'attacher fermement à un poteau.

Perforer les deux côtés de la boîte aux endroits indiqués en se servant du poinçon fourni.

Pour une application égale utiliser une boîte par 300 mètres cubes, en répartissant les fumigateurs dans la serre.

Allumer la mèche avec une allumette. Laisser tomber la mèche dans un des trous perforé sur le côté de la boîte.

L'allumage se fera aussitôt et la fumée deviendra de plus en plus épaisse. Quand plus d'un fumigateur est nécessaire dans une serre et qu'on les place dans les différentes allées de la serre, il est recommandé qu'une personne par allée allume les fumigateurs et en commençant au bout de la serre de façon à ce que l'allumage se fasse simultanément et la sortie de chacune des personnes se fasse simultanément.

S'il y a un ventilateur de circulation dans la serre, il devrait être mis en marche pendant 15 minutes pour assurer une meilleure répartition de la fumée.

L'action rapide du D.D.V.P. permet l'ouverture des ventilateurs dans les deux heures suivant le traitement, tout en s'assurant de porter un équipement de protection complet (voir: PRECAUTIONS). Si désiré, la fumigation peut s'effectuer durant la nuit. Une journée calme est souhaitable pour fumer sinon, à cause des vents, l'efficacité du produit sera réduite.

Le Dichlorvos, employé en fumigation est extrêmement dangereux. **NE PAS UTILISER LE PLANTFUME DDVP DANS LES SERRES RELIÉES À D'AUTRES ÉDIFICES.** La fumée provenant de la serre pourrait s'infiltrer dans les locaux adjacents.

VENTILER LA SERRE CONVENABLEMENT APRÈS LA FUMIGATION, tout en s'assurant de porter un équipement de protection complet.

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter l'inhalation de la fumée ou de la vapeur produite. Ne pas dépasser la dose indiquée. Ne pas contaminer les aliments pour humains ou animaux. Porter une combinaison, des gants et des bottes résistant aux pesticides ainsi qu'une protection respiratoire appropriée approuvée par le NIOSH lors des manipulations. Quitter la zone immédiatement durant le traitement. Indiquer à l'aide d'affiches qu'il y a traitement en cours. Ne rentrer pas dans les 24 heures si vous n'êtes pas protégés. Si vous y êtes obligés, pour un court temps, porter une combinaison, des gants et des bottes résistant aux pesticides ainsi qu'une protection respiratoire appropriée approuvée par le NIOSH devront être portés obligatoirement.

PREMIERS SOINS:

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Les symptômes d'empoisonnement sont: la pupille de l'oeil rétrécit à la grosseur d'une "tête d'épingle". Une sensation d'oppression de la poitrine est ressentie. Douleurs d'estomac. Vomissement et diarrhée. Maux de tête.

L'atropine est l'antidote. Administrer jusqu'au point de tolérance. Si le patient devient comateux lui administrer la respiration artificielle ou donner de l'oxygène. Ne jamais donner de la morphine.

ÉLIMINATION:

Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))